



Annexes 8 & 10 : un premier coup porté au Medef. Mettons-le KO !

La négociation spécifique des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage s'est achevée le 27 octobre par la signature d'un accord unanime entre les organisations syndicales et patronales du secteur.

Le Syndicat français des artistes interprètes se félicite de cette première étape, qui acte le refus des 15% d'économies exigées par le Medef. Plus que jamais, la mobilisation des artistes interprètes est nécessaire pour que cet accord qui pérennise et améliore les droits des artistes, soit mis en application. Une analyse approfondie sera rapidement disponible et vous pouvez consulter l'accord [ici](#).

Nos négociateur-rices CGT ont obtenu le maintien de l'accord de 2016 et son amélioration sur bien des points dont la revalorisation des allocations et des planchers au même rythme que pour le régime général, l'augmentation de l'allocation plancher de l'annexe VIII, un meilleur ordonnancement des franchises, l'aménagement du droit d'option, la prolongation des droits en cours en cas d'arrêt maladie de moins de 3 mois, la priorisation de la clause de rattrapage sur une réadmission au régime général ainsi que la prise en compte par Pôle emploi du congé paternité au même titre que le congé maternité et d'adoption.

L'accord prévoit également l'ouverture rapide de négociations avec les patrons du secteur sur les sujets suivants : lutte contre le travail illégal, auto-entrepreneuriat forcé et recours abusif au CDD, renforcement du Fonpeps, meilleure indemnisation des arrêts maladie et sécurisation des mandats syndicaux des intermittents du spectacle.

Pour autant, il n'est pas l'heure de crier victoire ni de rentrer chez soi.

Cet accord, unanime dans le secteur du spectacle, doit encore être validé au niveau interprofessionnel et gouvernemental. Sans une mobilisation forte de nos secteurs, **le Medef tout comme le gouvernement peuvent casser notre accord unanime et imposer des économies de 15% ou plus...**

Il est indispensable de faire entendre notre voix et d'amplifier le mouvement !

Afin de dire NON à la baisse de 15% de nos droits, OUI à l'accord du 27 octobre et NON aux attaques contre les droits de tous les précaires et privé-es d'emploi, **le SFA appelle les artistes-interprètes à une semaine d'action du 6 au 10 novembre prochain**, qui verra la conclusion de la négociation chômage au niveau interprofessionnel.

Assemblées générales, actions, manifestations, débrayages et grèves doivent se multiplier partout où cela est possible, notamment lors des temps forts prévus les 7 et 9 novembre.

Non au recul de nos droits ! Oui à l'accord du 27 octobre !

Nous pouvons et nous allons gagner !

du 6 au 10 novembre : MOBILISATION GÉNÉRALE pour mettre le Medef KO !

Retrouvez les prochaines dates de mobilisations ou d'AG sur le site du [SFA](#) ou en suivant ce [lien](#)

Paris, le 30 octobre 2023.